



## Se faire voler son badge de télépéage

Par **gulf33**, le **03/03/2017** à **13:17**

Bonjour,

Je possède un badge de télépéage qui est fixé près du rétroviseur de mon véhicule. Sur ce badge est nettement visible l'inscription "télépéage V....autoroutes".

Comme il n'est pas affecté à un véhicule mais à une personne physique, je voudrai savoir, dans le cas où il serait volé dans le véhicule, une tierce personne pourrait-elle circuler avec sur les autoroutes payantes et la facture me soit envoyée avec obligation de payer ?

Conseillez-vous de le retirer de son support près du rétroviseur, à chaque fois que le véhicule est laissé en stationnement ?

Par **Lag0**, le **03/03/2017** à **13:29**

Bonjour,

Un badge télépéage n'est pas affecté à un véhicule. Vous pouvez tout à fait vous en servir dans plusieurs véhicules, par exemple quand le votre est en panne, l'utiliser dans le véhicule de prêt du garagiste.

Donc, bien sur, si quelqu'un vous le vole, il pourra s'en servir tant que vous ne déclarerez pas le vol...